

**TRANSPORTS REGIONAUX**  
**COMITÉ DE LIGNES TOURS-POITIERS-ANGOULEME**  
RELEVÉ DE CONCLUSIONS / COMPTE-RENDU

---

1er juin 2016, 17h30, Poitiers  
PRESIDÉ PAR MONSIEUR JACQUILLARD

---

**Présents :**

• **A la tribune**

- M. JACQUILLARD, Conseiller Régional délégué aux gares et à l'intermodalité
- M. LAMBERT, SNCF Mobilités – Directeur Délégué TER Poitou-Charentes
- M. DUBOIS, SNCF Mobilités – Adjoint du Directeur Délégué TER Poitou-Charentes
- M. DUCHIER, Région ALPC – Chef du Service Transports et Mobilités Durables à Poitiers
- M. PHILIS, Région ALPC – Service Transports et Mobilités Durables à Poitiers

• **Dans la salle (ayant signé la feuille de présence)**

- Mme AURICOSTE-TONKA, Présidente du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Ruffécois
- M. BRILLAUD, 1er Adjoint au Maire de Ligugé
- M. COMPAGNON, Adjoint au Maire de Vivonne
- M. GORMALLY, Conseiller Municipal d'Anché
- Mme MICAULT, Maire d'Iteuil
- M. PICHON, Adjoint au Maire de Ruffec
- M. PUYGRENIER, Président du Conseil de Développement du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Ruffécois
- M. SULLI, Vice-Président de l'agglomération du Pays Châtelleraudais, Conseiller Municipal de Naintré
- M. TABUTAUD, 1er Adjoint au Maire des Ormes
- Mme BREQUE, Animatrice Vélocité 86 – Usager
- MM. CAVAILLE et D. MOREAU, Usagers
- M. CULOT, Représentant de Vélocité 86
- M. DEMEOCQ, UFC-Que Choisir de la Vienne
- M. GROUSSIN, représentant de la FNAUT
- Mme MARTIN et M. J.L. MOREAU, Association Châtelleraut Notre Gare Notre Avenir
- M. RENAUD, FO Consommateurs
- Mme RIQUET, Usagère
- M. LE RONCÉ, CCI Poitou-Charentes – Directeur Industrie et Service
- M. BOURLAND, CGT de la Charente
- MM. MAHIEUX et VIGNERIE, Syndicat CGT des cheminots
- Mmes BERTHONNEAU et SZCZUKA, CFDT Cheminots Aquitaine Poitou-Charentes
- M. CHILLET, Communauté d'agglomération du Grand Angoulême – DGA Aménagement du territoire, Mobilité et Développement durable
- M. DESCROIX, Communauté d'agglomération du Grand Poitiers – Chargé de mission « Grandes infrastructures »
- M. FEVRE, Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais – DGA Développement local et Aménagement
- Mme LABORDE, Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou – Chargée de Mission
- M. LE BERRE, Conseil Départemental de la Vienne – Directeur des Transports

## **Excusés :**

M. EIDELSTEIN, Maire de Chasseneuil du Poitou  
M. GEOFFRET, Maire de Saint Saviol  
M. RAMBLIERE, Maire de Vivonne  
Mme BRUNIER, Présidente de la FCPE de la Charente  
M. PLICHARD, Représentant de la FNAUT  
M. BRAUD, Président de la CCI Poitou-Charentes  
M. LELIEVRE, Président du Comité Départemental du Tourisme de la Charente

## **Ordre du jour :**

Point 1 : Une nouvelle organisation de la concertation à l'échelle de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes  
Point 2 : Bilan fréquentation 2015  
Point 3 : Service annuel 2017

## **Pièces jointes :**

- Diaporama présenté en séance
- Projets de grilles horaires

\*\*\*\*\*

## **Introduction**

M. JACQUILLARD, conseiller régional de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes délégué aux gares et à l'intermodalité, introduit ce nouveau comité de lignes en précisant les nouveaux objectifs régionaux consistant à rechercher la présence d'usagers, à renforcer les échanges et la concertation autour de propositions précises visant à améliorer le service TER et les solutions de mobilités en général. Il rappelle l'effort important consacré par la Région au champ du transport soit 550M€ au budget 2016 (20% du budget régional) dont 310M€ affectés à l'exploitation des trains et 230M€ aux investissements (matériels roulants, infrastructures, gares).

## **A. Synthèse des données présentées**

### **1. Une nouvelle organisation de la concertation à l'échelle de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes**

M. JACQUILLARD informe les participants d'une nouvelle configuration de tenue des comités de lignes autour de 19 instances regroupant plusieurs lignes dans une logique d'approche cohérente des territoires. Ce nouveau comité de lignes Tours-Poitiers-Angoulême est bâti en ce sens et permettra de mieux appréhender la mobilité sur le corridor Tours-Bordeaux.

### **2. Point fréquentation 2015**

MM. PHILIS et DUBOIS présentent les principales données pour bilan de l'année 2015 :

- sur Tours - Poitiers (Port de Pile - Poitiers en termes statistiques et conventionnels), le trafic est en légère baisse (-2%) avec une bonne production des trains mais une régularité toujours moyenne (89,9%). Le trafic d'abonnés se comprime de -3% avec 545 abonnés/mois sur l'axe. La montée en charge de la fréquentation de l'arrêt du Futuroscope ouvert en décembre 2014 se poursuit à 85 voyageurs/jour.

- sur Angoulême-Poitiers, le trafic est en baisse plus sensible (-5%), ce qui constitue un retournement de tendance après des années de très forte progression ; on constate de bons résultats de production et de régularité (91,7%) ; le trafic d'abonnés (500 abonnés/mois sur l'axe) baisse lui aussi (-4%), notamment en gare d'Angoulême ; en revanche on peut constater une stabilité voire une hausse de l'usage des arrêts intermédiaires.

M. DUCHIER présente l'avancement de l'opération du pôle d'échange multimodal d'Angoulême (PEM) dont les travaux d'aménagements sont en cours (parvis est livré en 2016, parvis ouest en cours) et sont probablement à l'origine du tassement du trafic à Angoulême (difficultés de stationnement). Après plusieurs années de report, la réalisation de la passerelle est prévue pour 2018.

### **3. Service annuel 2017**

M. PHILIS présente les principales évolutions du service TER programmées à l'échéance de la mise en service de la LGV SEA au 2<sup>nd</sup> semestre 2017. Les grilles horaires sont présentées en séance ainsi que les options à l'étude sur les 2 axes, qui seront retenues ou non en fonction des devis en cours de réalisation par la SNCF, visant à consolider les solutions de déplacements TER et TER+TGV :

- 1 aller-retour Tours-Poitiers en heures de pointe
- des renforcements d'offre sur Poitiers-Châtelleraut
- 1 aller-retour (8<sup>ème</sup> fréquence) entre Angoulême et Poitiers

En complément des zooms sont réalisés pour les dessertes de Châtelleraut et Ruffec vers Paris et Bordeaux.

M. PHILIS présente enfin le principe de reconduction d'une liste de TGV restreints accessibles aux abonnés par transposition du modèle existant en 2016. Cette liste ainsi que les modalités d'accès aux TGV dans l'offre du service annuel 2017 sont en cours de discussion avec l'activité SNCF-Voyages en charge des offres TGV.

## **B. Relevé des échanges en séance**

### **1. Dynamiques de fréquentation**

M. WAECHTER s'interroge sur la baisse de trafic sur la relation Châtelleraut-Poitiers.

M. J.L. MOREAU partage cette interrogation, notamment au niveau de la baisse d'abonnés. Il souhaite savoir si les données couvrent l'ensemble de la ligne ou uniquement la partie conventionnée Port-de-Piles-Poitiers.

Mme RIQUET considère qu'une partie des abonnés potentiels ne sont pas captés par l'offre TER du fait d'une offre trop limitée, notamment le matin depuis Tours, et sont contraints à utiliser le TGV (forfait fréquence). Elle souhaiterait que soit évalué les trafics associés circulant actuellement dans les TGV.

M. DUCHIER leur répond que les statistiques couvrent bien la section Port-de-Piles-Poitiers et qu'une légère baisse de fréquentation (et d'abonnés) a été observée sur l'origine-destination principale Poitiers-Châtellerauld, ce qui constitue en 2015 une « rupture » après une décennie de hausse constante du trafic d'abonnés sur l'axe. Il précise par ailleurs qu'il ne sera pas possible d'évaluer les usagers à bord des TGV car il s'agit d'une donnée commerciale confidentielle pour la SNCF mais partage néanmoins le fait qu'un potentiel d'abonnés captable par le TER existe sur cet axe depuis Tours.

Mme TONKA souhaite connaître l'évolution des arrêts intermédiaires sur Tours-Poitiers.

M. GROUSSIN complète la demande en s'interrogeant sur l'usage de la gare du Futuroscope.

M. PHILIS leur répond que la fréquentation sur les haltes intermédiaires a beaucoup évolué depuis 2002 avec des dynamiques très liées aux évolutions d'usages des abonnés TER et scolaires (par exemple à Dangé avec une hausse sensible de fréquentation depuis quelques années). Pour le Futuroscope, l'usage de l'arrêt répond à de multiples besoins avec des origines très variées, voire des relations en TGV+TER sur certains horaires. Cet arrêt sera renforcé au 2<sup>nd</sup> semestre 2017 avec la mise en place de TER directs depuis Angoulême qui permettront par exemple des relations Vivonne-Futuroscope sans correspondance à Poitiers.

M. FEVRE se félicite de la montée en charge de l'arrêt du Futuroscope dont l'ouverture a été soutenue par les réflexions émises dans le cadre du schéma de cohérence territoriale (SCOT).

M. LE BERRE souligne qu'une relance de la communication et un traitement du stationnement à Châtellerauld devraient permettre de progresser encore.

M. SULLI s'interroge sur la tarification TER qui pourrait être un frein à l'usage du train.

M. DUCHIER lui répond que les freins à l'usage du train ne sont probablement pas à chercher du côté de la tarification TER, notamment depuis la mise en œuvre du Pass TER à 1 €, mais sur d'autres dimensions comme le stationnement ou l'adaptation des horaires aux besoins.

M. JACQUILLARD confirme en mettant en avant les premières harmonisations tarifaires régionales pour les occasionnels dont l'objet est précisément d'attirer de nouveaux usagers avec des tarifs préférentiels.

M. BOURLAND indique que les travaux d'aménagement en gare d'Angoulême ont constitué un véritable frein à l'accès de la gare. Mettant en avant les difficultés de stationnement, il s'interroge sur le délai de mise en œuvre et les capacités des futurs parkings de surface.

M. JACQUILLARD lui répond qu'il est conscient de ces difficultés qui préparent toutefois une gare compétitive et attractive pour l'avenir, et nécessitent par conséquent un usage en mode dégradé de la gare d'Angoulême pendant encore quelques mois, le parking de 300 places étant livré en fin d'opération.

## **2. Desserte de Châtellerauld et créations d'offres à l'étude**

M. FEVRE prend acte des créations d'offre à l'étude sur Poitiers-Tours et notamment de la création d'un nouveau TER le matin en provenance de Tours, réclamé depuis de nombreuses années aux Régions Poitou-Charentes et Centre. Il indique toutefois que son positionnement serait à retarder pour viser un passage à Châtellerauld vers 8h30 (au lieu de 8h00).

M. JACQUILLARD lui indique que cette création en heure de pointe vise à proposer un 2<sup>nd</sup> départ depuis Tours vers Poitiers à un horaire plus tardif (Tours 7h15 – Poitiers 8h20) et qu'il sera difficile de retarder ce train du fait des contraintes sillons sur l'axe. Il note par ailleurs que cette création dépendra des coûts proposés par la SNCF dans un contexte d'évaluation du service annuel 2017 à l'échelle de la nouvelle Région.

M. FEVRE indique également son intérêt pour les créations périurbaines Poitiers-Châtelleraut qui offriront des relations en correspondance à Poitiers intéressantes, y compris pour le Futuroscope.

Mme MARTIN et M. J.L. MOREAU notent l'intérêt de certaines combinaisons TER+TGV tout en soulignant les faiblesses de l'offre TGV (arrivée à Paris trop tardive, dernier départ de Paris trop hâtif, première arrivée depuis Paris trop tardive) qui feront l'objet de motions des communes.

### **3. Adaptations horaires**

M. D. MOREAU souhaiterait des arrivées à Poitiers vers H+45 depuis Châtelleraut.

M. JACQUILLARD souligne que les coûts du ferroviaire ne permettent pas de proposer des trains tous les ¼ d'heure sur des agglomérations comme les nôtres.

Mme MICAULT remercie la Région pour la desserte de la gare d'Iteuil dont l'usage est utile aux personnes à faibles revenus. Elle souligne que le parking est en cours d'aménagement. Elle s'interroge toutefois sur les minutes d'arrivées (H+47) et de départ (H+11) à Poitiers qui peuvent s'avérer peu attractives pour des usagers embauchant ou débauchant à heures fixes. L'horaire d'arrivée du train de mi-journée arrivant à Poitiers à 14h07 serait également à réétudier pour une arrivée plus tôt.

M. DUBOIS lui répond que ces minutes répondent à des « sillons » horaires alloués au niveau national et qu'il est difficile d'ajuster ces minutes. Dans le cas du train de mi-journée, la contrainte de la nouvelle maintenance de jour qui sera mise en œuvre par SNCF Réseau à compter du 2<sup>nd</sup> semestre 2017 ne permet pas de faire circuler le TER plus tôt, d'où son horaire tardif à Poitiers.

M. COMPAGNON remercie également la Région pour ces horaires qui conviennent aux besoins des habitants de Vivonne et apporteront de nouvelles solutions de déplacements depuis/vers le nord de Poitiers. Il souligne que la fermeture du bâtiment a été bien gérée par la SNCF.

M. GORMALLY partage également cette satisfaction au regard des horaires proposés. Il souhaite toutefois disposer d'un parking aménagé à Anché-Voulon et formule la demande d'ajout d'un arrêt sur le TER partant d'Angoulême à 18h45 (passage à Anché-Voulon vers 19h30).

M. PICHON regrette la suppression de l'aller-retour TGV actuel. Il indique qu'une demande a été formulée auprès de SNCF-Voyages afin que Ruffec conserve une desserte, notamment sur un TGV caboteur. Il note que la desserte de Ruffec répond aux besoins d'un territoire plus vaste et que ce service est une priorité identifiée au Schéma de Cohésion Territoriale (SCOT).

M. GROUSSIN complète ces propos en souhaitant qu'une étude attentive soit apportée en fin de semaine pour ajuster éventuellement certaines correspondances TER à Poitiers sur des TGV vers/depuis Paris afin de proposer des temps de parcours performants pour le bassin de vie de Ruffec.

M. PHILIS leur répond que ces demandes seront étudiées suite à la phase de concertation des comités de lignes dans le cadre d'ajustements horaires. Les issues de ces adaptations commandées à la SNCF seront précisées à l'occasion

des prochains comités de lignes et en réponse aux courriers adressés sur ces sujets à la Région.

M. J.L. MOREAU souhaiterait que les arrêts supplémentaires à Dangé soient mis en service dès juillet 2017 et demande des arrêts supplémentaires pour les Ormes et Ingrandes vers Poitiers et Châtelleraut, le cas échéant en supprimant les arrêts jugés inutiles sur le versant tourangeaux.

M. DUBOIS souligne que la lisibilité des horaires doit être autant que possible préservée et que les arrêts tourangeaux génèrent un trafic dans les 2 sens ce qui ne rend pas aisé ce genre d'évolution.

#### **4. Autres éléments de débat**

M. VIGNERIE s'interroge sur les concurrences nouvelles aux TER dont les cars « loi Macron » mais également au sujet des services déployés par la SNCF elle-même via les offres Ouibus qui circulent par exemple entre Paris et Bordeaux. Il souhaite par ailleurs savoir ce qu'il adviendra des horaires de vente en gare du Futuroscope.

M. JACQUILLARD indique que la Région regrette elle aussi ces concurrences et engage des procédures auprès de l'ARAFER pour les limiter. S'agissant du dernier sujet, il précise que des discussions sont en cours en soulignant toutefois qu'il s'agit d'une gare gérée par TGV.

M. LAMBERT confirme que des évolutions sont à l'étude, mais que l'arbitrage définitif n'est pas rendu.

MM. BOURLAND et GROUSSIN s'enquière de la vitesse future de la ligne qui pourrait être ramenée à 160 km/h, ce qu'ils regrettent fortement.

M. LAMBERT souligne, en l'absence de SNCF Réseau, que viser des performances supérieures n'aurait pas grand intérêt sur l'ensemble du linéaire où seules des TER et du fret circuleront.

M. MOREAU souhaite savoir si les dispositifs « Pass-Loisirs » et de réciprocité tarifaires seront maintenus.

M. DUCHIER lui répond que le Pass-Loisirs est de fait remplacé par les nouvelles dispositions tarifaires (présentées par M.JACQUILLARD en conclusion du comité). En revanche les dispositions de réciprocités tarifaires sont maintenues jusqu'à refonte de la tarification à l'échelle de la nouvelle Région.

\*\*\*\*\*

M. JACQUILLARD remercie les participants et conclut la réunion en présentant les premières dispositions d'harmonisation tarifaires régionales concrétisée par la mise en œuvre, dès l'été 2016, de 4 nouveaux tarifs : le Pass Océan pour les loisirs, le forfait Tribu pour les déplacements en groupe, le Fest'TER pour les événements ainsi qu'une nouvelle carte de réduction unique tous publics à 29 €/an.

\*\*\*\*\*

#### **Contact auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine :**

Direction des transports ferroviaires de voyageurs

Site de Poitiers

M. PHILIS Cyril

[cyril.philis@laregion-alpc.fr](mailto:cyril.philis@laregion-alpc.fr)

Tel : 05.49.38.49.33